METROPOLE LEMANIQUE

canton de Vaud | REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Communiqué de Presse

Les gouvernements vaudois et genevois réunissent pour la première fois leur députation fédérale sous l'égide de la Métropole lémanique

Les Conseils d'Etat vaudois et genevois ont rencontré à Berne, lors d'une première réunion commune, les parlementaires fédéraux des deux cantons. Dans la perspective des prochains débats aux Chambres fédérales, l'avenir du rail et de la route s'est retrouvé au cœur de cet échange. En effet, les projets fédéraux en la matière sont d'une importance majeure pour le développement de la compétitivité de la Métropole lémanique, deuxième pôle économique de Suisse. Les conseillers-ères d'Etat et les députés-ées se sont félicités de la qualité du dialogue développé lors de cette réunion.

A l'occasion de la session parlementaire, les gouvernements vaudois et genevois ont rencontré, mardi 5 juin, leurs députations aux Chambres fédérales. C'est la première fois que les deux gouvernements *in corpore* réunissent les députées et députés des deux cantons pour une séance placée sous l'égide de la Métropole lémanique. Les Conseillers-ères d'Etat et les élus-es fédéraux ont échangé sur les dossiers majeurs (financement de l'infrastructure ferroviaire, trafic d'agglomération, goulets d'étranglement, extension du réseau des routes nationales), qui figurent cette année au programme des Chambres fédérales.

Les deux gouvernements ont rappelé la place de la Métropole lémanique dans l'économie suisse. Deuxième pôle économique du pays (23% de l'impôt fédéral direct), elle connaît un développement démographique exceptionnel. Les projections tablent sur une croissance du nombre d'habitants de 29 % d'ici 2040 contre une moyenne suisse de 13%. Grâce à une économie dynamique et diversifiée, la Métropole lémanique résiste également mieux à la crise. Depuis dix ans, son PIB a augmenté de 26% (CH : + 18%).

Le développement des infrastructures de transport est essentiel pour accompagner ce dynamisme. Les deux gouvernements constatent cependant que, depuis vingt-cinq ans, la Suisse occidentale souffre d'un retard en matière d'investissements et de développement de ces infrastructures. Dans les programmes NLFA (nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes), Rail2000 et ZEB (futur développement de l'infrastructure ferroviaire), seuls 26 % des montants ont été consacrés à la Suisse occidentale alors qu'elle représente 38% de la population suisse.

Rétablir un équilibre

La Métropole lémanique se réjouit de l'intégration du contournement autoroutier de Morges dans le message de la Confédération sur l'extension du réseau des routes nationales du 18 janvier dernier**.** En revanche, bien qu'elle aurait souhaité que la Traversée du lac y figure également, elle soutient désormais son intégration dans le prochain message sur l'élimination des goulets d'étranglement, attendu début 2014, en mettant l'accent sur le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, la mobilité dans tout le bassin et la réduction du trafic en centre ville de Genève. Pour les gouvernements vaudois et genevois, le débat sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), qui prévoit une première étape à 3,5 milliards de francs, est d'une importance primordiale. Si la Métropole lémanique salue la démarche, elle estime cependant que les premières mesures doivent être complétées. Aussi, les deux gouvernements préconisent de porter le financement de la première étape à 6 milliards de francs afin d'y inclure l'extension de la gare de Genève et l'adaptation de la ligne entre Berne et Lausanne. La Métropole lémanique souligne que la modernisation de la gare de Genève, comme celle de Lausanne (ZEB), profitera à l'ensemble du réseau ferroviaire suisse en permettant aux nouvelles compositions de trains (400 mètres) de circuler entre Saint-Gall, Zurich, Berne, Lausanne et Genève (axe est-ouest). La variante à 6 milliards de francs ne rétablirait que partiellement l'équilibre en portant la part de la Suisse occidentale à 31% du total des investissements.

Statistique de la Métropole lémanique

Les Conseils d'Etat ont présenté à leur députation la Statistique de la Métropole lémanique, dont l'objectif est de documenter son importance au sein de la Suisse grâce à une cinquantaine d'indicateurs-clefs disponibles dès aujourd'hui sur le site www.metropolelemanique.ch. Une brochure plus détaillée sera publiée en septembre 2012.

Berne, le 5 juin 2012

Informations complémentaires :
M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois au 021 316 20 01
M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat genevois au 022 327 95 00

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud
Tél. + 41 21 316 05 15 – Fax + 41 21 316 40 52
E-mail : info.bic@vd.ch

Chancellerie d'Etat – Rue Henri-Fazy 2 – 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 – Fax +41 22 327 90 91
E-mail : communication-cha@etat.ge.ch